



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 96978

Texte de la question

Mme Marie-Arlette Carlotti attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté dans les Bouches-du-Rhône. Créé en 1990, ce dispositif de lutte contre le décrochage scolaire est chargé de rallier à l'école des enfants qui, en raison de leur histoire personnelle, familiale ou sociale peinent à trouver leur place d'élève. Des maîtres d'adaptation, rééducateurs et psychologues veillent à cela. Depuis quatre ans, la situation ne cesse de se dégrader dans les Bouches-du-Rhône si bien que des milliers d'enfants n'ont pas pu bénéficier de cette aide. Les enseignants spécialisés et psychologues ne sont en effet plus assez nombreux aujourd'hui pour accompagner les 260 000 écoliers du département répondant à ce dispositif. Les familles sont donc contraintes de voir leur enfant redirigé vers un soutien extérieur à l'école, telle une orientation vers des pédopsychiatres. Elle lui demande s'il serait envisageable de créer des postes supplémentaires d'enseignants spécialisés dans les Bouches-du-Rhône afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Arlette Carlotti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96978

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5922

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)